Certificat Individuel

Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques / Renouvellement

Catégorie : Opérateur

En formation continue

Dates
Voir calendrier

Horaires
8h30-12h00 & 13h30-17h00
Soit 7 heures de formation.

Lieu
Campus Prov ence-Ventoux
CFPPA
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et Tarif
A partir de 21€/h/stagiaire. Pour plus d'informations, nous contacter.

Intervenant(es) pédagogiques
Marie-Hélène MUSCAT
Sylvain RACAMIER
Cédric AUGIER

Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
https://www.epl.carpentras.educagri.fr
https://cfppaprovenceventoux.fr

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

Les objectifs pédagogiques

Connaître la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, Réduire les contaminations environnementale et humaines, sensibiliser sur les moyens alternatifs, limiter les intrants chimiques.

Public concerné et modes de financement

Pour les **professionnels uniquement applicateurs**, qui ne sont pas impliqués dans le choix des produits.

Modes de financement : CPF ; France Travail ; OCAPIAT...

Pré-requis et conditions d'inscription

Maîtrise du français et opérations de base.
Inscription via la plateforme OCAPIAT au moins 7 jours avant le démarrage de la formation
Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

Programme de formation

- Réglementation et sécurité environnementale (2 heures)
- Santé Sécurité Applicateur et espace ouvert au public (3 heures)
- Réduction de l'usage des produits et méthodes alternatives (2 heures)

Modalités pédagogiques

Livrets de formation, travail de groupe, échanges de pratiques, fiches de reconnaissance.
Matériel de traitement, réglage…

Méthodes d'évaluation

Questionnement à l'oral, QCM, Jeu.

Validation de la formation

Une attestation (bordereau de score) pour la délivrance du renouvellement au Certificat Individuel et un certificat de réalisation sont remis à chacun des participants.
(Certification au RS n°5653-01/01/2022 / Ministère de l'Agriculture)

Contact : Marie-Hélène MUSCAT 04 90 60 80 90
marie-hélène.muscat@educagri.fr

Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr

Mise à jour : Avril 26